

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2016 à 20h00 Convocation du 6 avril 2016

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :** 12

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; François VALENTIN ; Victorien NICOLAS ; Robert STEIN ; Séverine COURTOIS SENE ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; André MORDENTI ; Mireille JACQUEMIN ; Joël XOLIN ; Danièle JAGER-WEBER ; Chantal BRICOUT ;

Absents excusés : Claire LECOGNE ; Colette ROTTIER ; Christine PECQUEUX ; Alexis RUSINEK ; Mohamad JRAD ; Mélanie ADELE PERREY ; Isabelle JASKULA ;

Absents non excusés : --

Procurations : Colette ROTTIER à Victorien NICOLAS ; Claire LECOGNE à Joël XOLIN ; Christine PECQUEUX à Robert STEIN ; Alexis RUSINEK à Séverine COURTOIS-SENE ; Mohamad JRAD à Jean-Marc SAUTREAU ; Isabelle JASKULA à Chantal BRICOUT ; Mélanie ADELE PERREY à François VALENTIN ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance.

Point n° 0 : Information ; Lotissement Les Bagrasses ; Assignment en extension d'expertise

Rapporteur : Mme la Maire

Une procédure judiciaire oppose un habitant des Bagrasses avec le lotisseur, la Société FHA. Dans ce cadre, cette dernière a assigné la Commune, ainsi que la société COLAS, aux fins d'extension en expertise. Dans le cadre de ses délégations, Mme la Maire a désigné Me MERTZ avocat de la Commune.

Point n° 1 : Vote du Compte Administratif 2015

Rapporteur : M. VALENTIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-14 du CGCT ;

Approbation du Compte Administratif du budget communal 2015.

Sous la présidence de M. VALENTIN, 1^{er} Adjoint, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'examiner le Compte Administratif 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 1 058 923.32 €

Recettes 1 240 707.15 €

Soit un excédent de 181 783.83 €

Excédent antérieur reporté : 277 197.08 €

Investissement

Dépenses 867 829.11 €

Hors la présence de Mme la Maire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2015

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Mordenti et Noirot) de valider le Compte Administratif 2015.

DELIBERATION N°2016/202

*Arrivée de Mme ADELE
PERREY à 20h25*

Point n° 2 : Vote du Compte Administratif 2015 Budget Annexe Zone le Fort

Rapporteur : M. VALENTIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du Compte Administratif 2015 du budget annexe du lotissement d'activités commerciales et artisanales « Zone le Fort »

Sous la présidence de M. VALENTIN, 1^{er} Adjoint, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'examiner le Compte Administratif 2015 dudit budget annexe qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 372 110.81 €

Recettes 377 494.36 €

Soit un excédent de 5 383.55 €

Investissement

Dépenses 372 110.81 €

Recettes 343 150.10 €

Soit un déficit de 28 960.71 €

Hors la présence de Mme la Maire

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Mordenti et Noirot) de valider le Compte Administratif 2015 du Budget annexe Zone le Fort

DELIBERATION N°2016/203

Point n° 3 : Vote du Compte de Gestion 2015

Rapporteur : M. VALENTIN

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire et aux rattachements ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Vote par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Mordenti et Noirot) le Compte de Gestion 2015

DELIBERATION N°2016/204

Point n° 4 : Vote du Compte de Gestion 2015 Budget annexe Zone le Fort

Rapporteur : M. VALENTIN

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du receveur relatif au budget annexe du lotissement d'activités commerciales et artisanales « Zone le Fort » identique au compte administratif pour le même exercice.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Vote par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Mordenti et Noirot) le Compte de Gestion 2015 du Budget annexe Zone le Fort

DELIBERATION N°2016/205

Point n° 5 : Affectation du résultat

Rapporteur : M. VALENTIN

Le Conseil, après approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2015, détaillés comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		1 058 923,32€
Recettes		1 240 707,15€
Résultat reporté	excédent	277 197,08€
Soit un résultat	excédent	458 980,91€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		867 829,11€
Recettes		1 257 841,69€
Résultat reporté	déficit	305 231,85€
Soit un résultat	excédent	84 780,73€
Restes à Réaliser	dépenses	487 696,92€
	recettes	159 870,00€
	déficit	327 826,92€
Soit, en tenant compte des restes à réaliser, un besoin de financement de		243 046,19€

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM Mordenti et Noirot) d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- **au compte 1068 du BP 2016 la somme de 243 046,19€**
- **en report à nouveau (ligne 002) le surplus, soit 215 934,72€**

DELIBERATION N°2016/206

Point n° 6 : Vote du taux des taxes locales

Rapporteur : M. VALENTIN

Il est proposé aux membres du conseil d'augmenter le taux du Foncier bâti d'un point afin de se rapprocher de la moyenne de la strate de référence. Les taxes locales auraient ainsi pour taux :

- Taxe d'habitation : 17.04 %
- Foncier bâti : 10.92 %
- Foncier non bâti : 43.14 %

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide

- à l'UNANIMITÉ de conserver les taux de 17.04% pour la Taxe d'Habitation, 43.14% pour le Foncier non bâti,
- par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE
- (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM Mordenti et Noirot) d'augmenter le taux du Foncier bâti d'un point à 10.92%.

DELIBERATION N°2016/207

Point n° 7 : Subvention aux associations

Rapporteur : M. NICOLAS

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider les propositions suivantes :

1. Sportives :

ASFV Association Sportive Féminine de Verny	1 008,00 €
FCVL Football Club Verny Louvigny	3 563,00 €
FCVV Football Club Vétérans Vernois	269,00 €
GP Gym 'Plaisir	209,00 €
JCV Judo Club Verny	3 700,00 €
LPV La Pétanque Vernoise	469,00 €
LAV Les Archers Vernois	908,00 €
TCV Tennis Club de Verny	4 014,00 €
VCV Vélo Club Verny	437,00 €

2. Culturelles

ADFM Association pour la Découverte de la Fortification Messine	1 111,00 €
AFRV Association Familles Rurales de Verny	1 365,00 €
AL2F Association les 2 Fées	392,00 €
TTT The Texas Tennessee	414,00 €
VL Verny Loisirs	364,00 €
VMA Verny Musiques Actuelles	1 281,00 €

3. Sociales

APE Association de Parents d'Elèves	327,00 €
--	----------

ASPV	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Verny	505,00 €
ADPC	Association Départementale de Protection Civile	510,00 €
SF	Souvenir Français de Verny et environs	100,00 €
UNC	Union Nationale des Combattants de Verny et environs	150,00 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'UNANIMITÉ d'attribuer les subventions telles que proposées ci-avant.

DELIBERATION N°2016/208

Point n° 8 : Subvention à l'Association Prévention Routière

Rapporteur : Mme. BRICOUT

Considérant le courrier du Comité départemental de la Moselle de l'Association pour la Prévention Routière en date du 12 février 2016 sollicitant la Commune pour une subvention ;
Considérant les actions de sensibilisation menées auprès de différents publics, notamment via les pistes d'éducation routière dont l'école de Verny bénéficie chaque année ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'UNANIMITÉ d'attribuer à l'association pour la Prévention Routière une subvention de 55 €.

DELIBERATION N°2016/209

Point n° 9: Subvention Périscolaire; Convention d'objectifs

Rapporteur : Mme BRICOUT

Vu l'article 10 alinéa 3 de la Loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la Loi n°2000-321 ;
Considérant la demande de subvention présentée par l'AFRV dans le cadre du Périscolaire ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'UNANIMITÉ :

- D'attribuer une subvention de 57 200 € à l'AFRV dans le cadre de la gestion du Périscolaire
- De valider la convention d'objectifs telle que présentée
- D'autoriser Mme la Maire à signer ladite convention.

DELIBERATION N°2016/210

Point n°10: Budget primitif 2016

Rapporteur : M. VALENTIN

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif 2016 arrêté aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 403 813.72 €

Recettes : 1 403 813.72 €

Section d'Investissement

Dépenses : 1 306 316.92 €

Recettes : 1 306 316.92 €

Total du Budget Primitif 2016 :

Dépenses : 2 710 130.64 €

Recettes : 2 710 130.64 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM Mordenti et Noiro) de valider le Budget Primitif 2016

DELIBERATION N°2016/211

Point n°11 : Budget Primitif annexe 2016 – Zone le Fort

Rapporteur : M. VALENTIN

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif annexe 2016 – Zone le Fort arrêté aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 969 021.62 €

Recettes : 977 894.36 €

Section d'Investissement

Dépenses : 856 621.62 €

Recettes : 856 621.62 €

Total du Budget Primitif annexe 2016 :

Dépenses : 1 825 643.24 €

Recettes : 1 834 515.98 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM Mordenti et Noiro) de valider le Budget Primitif annexe 2016 Zone le Fort.

DELIBERATION N°2016/212

Point n° 12 : Budget primitif annexe 2016 – Lotissement communal La Ronceraie

Rapporteur : M. VALENTIN

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif annexe 2016 – Lotissement Communal La Ronceraie – arrêté aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 327 000,00 €

Recettes : 1 627 000,00€

Section d'Investissement

Dépenses : 813 500,00 €

Recettes: 813 500,00 €

Total du Budget Primitif 2016 :

Dépenses : 2 140 500,00 €

Recettes : 2 440 500,00 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM Mordenti et Noirot) de valider le Budget Primitif annexe 2016 Lotissement Communal La Ronceraie

DELIBERATION N°2016/213

Point n° 13 : Aménagement du Parc du Château phase 1; plus-value Lot 1 :

Rapporteur : M. STEIN

Considérant la nécessité de permettre un accès aisé de l'allée piétonne aux personnes à mobilité réduite ;

Considérant les dispositions du marché initial validées par délibération du Conseil Municipal n°2015/602 en date du 19 octobre 2015 ;

Considérant l'avenant soumis présentant une plus-value de 14 280,00 € HT ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Valide par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM Mordenti et Noirot) la modification du marché initial et autorise Mme la Maire à signer l'avenant soumis pour un montant de 14 280,00 € HT portant ainsi le montant total du Lot1 à 107 394,70 € HT.

DELIBERATION N°2016/214

Point n° 14 : Aménagement du Parc du Château phase 1; plus-value Lot 2 :

Rapporteur : M. STEIN

Considérant la nécessité de travaux complémentaires liés au broyage des rémanents dans l'emprise du potager

Considérant les dispositions du marché initial validées par délibération du Conseil Municipal n°2015/602 en date du 19 octobre 2015 ;

Considérant l'avenant soumis présentant une plus-value de 8 030,00 € HT ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Valide par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM Mordenti et Noirot) la modification du marché initial et autorise Mme la Maire à signer l'avenant soumis pour un montant de 8 030,00 € HT portant ainsi le montant total du Lot2 à 103 016,30 € HT.

DELIBERATION N°2016/215

Point n° 15 : Aménagement de la rue du Château – Convention AMO avec MATEC :

Rapporteur : M. STEIN

La Municipalité, dans le cadre de la requalification du cœur de village, souhaite procéder au réaménagement de la rue du Château.

Vu les contraintes techniques et le nécessaire ajustement aux travaux du Parc du Château (phase 2), une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec MATEC est nécessaire. Cette convention prévoit le paiement de la somme forfaitaire de 3 550,00 € HT correspondant au temps nécessaire estimé par MATEC pour la réalisation de sa mission.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Valide à l'UNANIMITÉ les termes de la convention tels qu'ils lui sont soumis et autorise Mme la Maire à signer ladite convention.

DELIBERATION N°2016/216

Point n° 16 : Lotissement communal La Ronceraie; convention avec l'association « les Amis de l'Adeppa » :

Rapporteur : M. STEIN

La réalisation et le parfait achèvement du projet du Lotissement communal La Ronceraie nécessitent l'accompagnement d'experts en développement durable.

A cette fin, la Commune souhaite le soutien de l'Association « Les Amis de l'Adeppa ».

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Valide par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM Mordenti et Noirot) les termes de la convention tels qu'ils lui sont soumis et autorise Mme la Maire à signer ladite convention.

DELIBERATION N°2016/217

Point n° 17 : Lotissement communal La Ronceraie; consultation MOe

Rapporteur : M. STEIN

Vu la délibération n°205/603 en date du 19 octobre 2015 portant attribution de Marché dans la cadre de la modification du PLU ;

Vu la délibération n°2016/103 en date du 22 février 2016 portant attribution de Marché pour une AMO dans le cadre de la création du Lotissement communal écoresponsable ;

Vu la délibération n°2016/104 en date du 22 février 2016 portant création du Budget annexe Lotissement Communal La Ronceraie ;

Considérant l'importance que revêt le Lotissement Communal La Ronceraie dans la politique communale de développement durable ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Valide par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM Mordenti et Noirot) le lancement de la consultation pour la Maîtrise d'œuvre dans le cadre du Lotissement Communal La Ronceraie

DELIBERATION N°2016/218

Point n° 18 : Chemin du Collège; rétrocession à la Commune de Verny :

Rapporteur : M. STEIN

Vu l'article 4 de la convention signée le 4 décembre 2012 entre le Département de la Moselle et la Commune de Verny prévoyant la rétrocession à la Commune du chemin du Collège.

Considérant les parcelles concernées identifiées de la façon suivante :

Section 3 – n°292 (38 m²)

Section 3 – n°375 (82 m²)

Section 3 – n°376 (306 m²)

Section 3 – n°378 (569 m²)

Section 3 – n°380 (185 m²)

Considérant que celles-ci seront cédées à l'euro symbolique,

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Autorise à l'UNANIMITÉ Mme la Maire à signer tous documents relatifs à la rétrocession à la Commune des parcelles concernées ci-avant citées.

DELIBERATION N°2016/219

Point n° 19 : Vente des parcelles Zone le Fort – Régularisation administrative :

Rapporteur : Mme la Maire

Vu les articles L.2241-1 et L.2541-12 4° du CGCT ;

Vu l'article L.2541-19 du CGCT ;

Considérant l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal relatives à la Zone le Fort ;

Considérant la demande émise par le Juge du Livre Foncier auprès de l'étude de Maître Saponaro dans le cadre de la vente des terrains Zone le Fort ;

Considérant que, pour une plus grande clarté juridique, il convient de régulariser la situation en autorisant Mme la Maire à signer tous documents relatifs à la vente des parcelles sises Zone le Fort ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Prend à l'UNANIMITÉ acte de la nécessité de régularisation administrative et autorise Mme la Maire à signer tous documents relatifs à la vente des parcelles sises Zone le Fort.

DELIBERATION N°2016/220

Point n° 20 : Vente du terrain rue du Château :

Rapporteur : Mme la Maire

La Municipalité souhaite vendre une partie de la parcelle cadastrée 04-417.

Ce terrain, donnant rue du Château, sis entre la caserne des pompiers et la bande de terrain menant au verger communal, a pour superficie 7,40 ares environ. La mise en vente de ce terrain serait sous la forme d'un appel d'offre avec remise de l'offre sous pli cacheté.

Considérant l'avis des Domaines ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Autorise par 16 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme Jacquemin) et 2 voix CONTRE (Mme Jager-Weber et M. Noirot) la mise en vente du terrain et autorise Mme la Maire à signer tous documents y afférents.

Point n° 21 : Demande de subvention au titre des Amendes de Police :

Rapporteur : M. STEIN

Considérant la volonté politique de poursuite des travaux de sécurisation de la voirie de la Commune ;

Considérant l'élection des travaux programmés aux subventions au titre des Amendes de Police ;

Considérant le coût des opérations programmées pour un montant de 15 939.50 € HT (Variant 1) ou de 16 541.60 € HT (variante 2).

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Valide à l'UNANIMITÉ les travaux programmés ainsi que le dossier de demande de subvention et autorise Mme la Maire à signer tous documents y afférents.

Point n° 22 : SIAHS; adhésion des Communes de Silly en Saulnoy, de Pontoy et de Marieulles :

Rapporteur : M. VALENTIN

Vu les délibérations du SIAHS en date des 22 février 2016 et 4 avril 2016 portant adhésion des Communes de Silly en Saulnoy, de Pontoy et de Marieulles ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Approuve à l'UNANIMITÉ l'intégration des Communes de Silly en Saulnoy, de Pontoy et de Marieulles.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 11 avril 2016
Mme La Maire**

Affiché le :13 avril 2016

Transmis en Préfecture le :13 avril 2016